

COMMUNE DE SARRALTROFF  
(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 28 AOUT 2023**

- Affiché le 31 AOUT 2023 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,  
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF  
le LUNDI 28 AOUT 2023 à 20 h 00.

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire,  
**MEMBRES PRESENTS :** 11 Geoffroy Albert, Paul Vary, Parrenin Christophe,  
Kern Olivier, Albert Frédéric, Schwartzengerger Alain,  
Dannenberger Clément, Roche Jean-François,  
Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,  
**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,  
Bailly Vincent,  
**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** - - -  
**DATE DE LA CONVOCATION :** 23/08/2023  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Birkel Marie-Eve,  
**PROCES-VERBAL de la précédente réunion :** Sans observation - Adopté à l'unanimité,

**ORDRE DU JOUR**

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- La commune va organiser un grand nettoyage d'automne avec AMCOR (Ets Morin de Sarrebourg) autour du village, la date retenue est fixée au samedi 16 septembre prochain. Une information sera donnée aux habitants de la commune.
- Le nouveau transformateur ENEDIS a été posé Rue de Sarrebourg. Le maire détaille le planning des travaux de connexion de ce nouveau poste électrique (octobre 2023). La « tour transformateur » de la Rue de Sarrebourg sera démolie au mois de novembre prochain.
- Suite à un orage tempête le 11 juillet dernier, la cheminée de la maison LIMON est tombée sur la toiture du voisin. Un dossier d'assurance a été validé. Les expertises sont en cours pour la validation de l'indemnisation de ce sinistre.
- Les gouttières de l'église (coté école primaire) ont été réfectionnées.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2023-05 / 033**  
**Dossier de la Chasse Communale 2024-2033**

Le maire présente aux membres du conseil municipal la procédure de relocation de la chasse communale pour la période de février 2024 à février 2033. Actuellement 2 lots sont en location sur le ban communal (2015-2023) : la limite est matérialisée par la ligne SNCF Sarrebourg-Metz, le LOT INTERCOMMUNAL (avec Sarrebourg) N°1 est loué à la Société de Chasse du Sarreck (57 OBERSTINZEL) et le LOT COMMUNAL N° 2 est loué à Mr NICOLAS DIDIER (68 KEMBS). Les 2 locataires actuels ont sollicité la signature d'une convention de gré à gré pour la relocation de la chasse 2024-2033.

Des réserves de location ont été sollicités par les réservataires ayant une surface de parcelles d'un seul tenant dépassant les 25 ha : sur le lot 1 = Mr PAX Raymond, Mr LENDERINK Jan, Famille HERTZ Sarreck, sur le lot 2 = Mr MEYER Jean-Claude.

Le Maire informe le conseil municipal que la Commission Consultative de la Chasse Communale (CCCC) va se réunir le 20 septembre prochain pour étudier et valider les demandes des locataires (gré à gré sur les 2 lots) et des réservataires (sur les 2 lots).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
 VALIDE le détail des 2 lots de chasse (identiques à la location 2015-2023),  
 VALIDE les demandes de gré à gré pour la relocation de la chasse communale 2024-2033 =  
 pour le LOT INTERCOMMUNAL 1 – Société de Chasse du Sarreck – 57 OBERSTINZEL,  
 pour le LOT COMMUNAL 2 – Mr Didier NICOLAS – 67 KEMBS,  
 VALIDE les demandes de réserves sollicitées (détail ci-dessus),  
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2023-05 / 034****Décision modificative de crédits N°1 – Pack Office PC de l'Ecole Maternelle**

Le maire présente aux membres du conseil municipal la facture d'achat d'un PACK OFFICE pour l'ordinateur de l'école maternelle (InfoTech – 194,00€ TTC). La facture doit être mandatée sur l'article 2051 du budget communal (investissement – droits et licences). N'ayant pas de crédits à cet article au budget primitif communal 2023, il est nécessaire, pour pouvoir mandater cette facture, de valider une décision modificative de crédits.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE et VALIDE la décision modificative de crédits suivante :

du compte 21318	Autres Bâtiments Publics	- 500,00 €
vers le compte 2051	Droits et Licences	+500,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2023-05 / 035****Forêt Communale – Programme de travaux d'exploitation et destination des coupes**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2023-2024 faisant apparaître les chiffres mentionnés ci-dessous :

dans la parcelle forestière 9,

Travaux d'exploitation pour un montant total HT de 12.927,00 € (dépense totale avec ATDO),

Recettes de vente de coupes en bois d'œuvre estimé à 46.612,00 €,

Soit une recette de bois d'œuvre estimée à « SOMME NON CONNUE » €

Recettes de vente des menus produits estimé à « SOMME NON CONNUE » M3.

Recettes de vente de blocs et sur pied - parcelle « SOMME NON CONNUE » €

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux et prévision des ventes pour l'année 2023-2024 préparé par les

Services de l'ONF de Sarrebourg et dont les montants sont mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2023-05 / 036****Forêt Communale – Prix de vente des bois Menus Produits et Affouage 2023-2024**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les prix mis en place pour les ventes de menus produits les années précédentes soit =

Mise à prix de 11,00 € HT le stère pour les bois sains,

Mise à prix de 7,00 € HT le stère pour les bois secs,

Les stères de bois d'affouage sont facturés à 47,00 € HT.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de mise à prix et de prix tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-05 / 037

Tarifs du périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2023 établis par la Commission du Périscolaire lors de sa réunion du 25 août dernier, ceci sans augmentation par rapport à l'année scolaire passée.

Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI

**(Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel),**

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 – 8h10	1,30	1,50	1,70	2,00
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,00
	Repas et Garde	7,40	7,80	8,00	8,40
	Repas seul	5,90	5,90	5,90	5,90
	13h00-13h30	1,00	1,20	1,40	2,00
*	11h50 – 13h30 Sans repas	2,30	2,70	3,10	4,00
Soir	16h10-16h35	0,50	0,90	1,10	1,50
	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h30-18h00	0,90	0,90	0,90	0,90
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(\*) Réservé aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

Pour les parents – tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI  
(Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 – 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	8,10	8,60	9,90	10,80
	Repas seul	6,40	6,40	6,40	6,40
	13h00-13h30	1,10	1,40	1,75	2,35
*	11h50 – 13h30 Sans repas	2,55	3,20	3,85	5,20
Soir	16h10-16h35	1,00	1,20	1,60	2,00
	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,90	0,90	0,90	0,90
	17h30-18h00	1,00	1,00	1,00	1,00
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(\*) Réservé aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### N° 2023-05 / 038

#### Périscolaire – Tableau de répartition des frais pour l'année scolaire 2022-2023

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le périscolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2022 à août 2023. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève cette année à : 53.242,62 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 29.404,66 €  
Part payée par la commune de BETTBORN : 12.619,97 € (titre de recette à faire)  
Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 11.217,99 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2023-05 / 039

#### Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°2 – Lot PLATRERIE

Le maire informe le conseil municipal qu'un avenant (N°2) sur le lot 05 PLATRERIE va être signé avec l'entreprise PLATRERIE SARREBOURGEOISE titulaire du marché (LOT 05) de construction du bâtiment PERISCOLAIRE. Le montant de l'avenant s'élève à un total de 1.212,00 € HT portant le total du marché LOT 05 PLATRERIE à la somme de 37.464,00 € HT – 45.175,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant N°02 pour le lot 05 PLATRERIE d'un montant total de 1.212,00 € HT – PLATRERIE SARREBOURGEOISE - 57 SARREBOURG,  
AUTORISE le Maire à signer la lettre avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2023-05 / 040**

**Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°3 – Lot ELETRICITE**

Le maire informe le conseil municipal qu'un avenant (N°3) sur le lot 06 ELECTRICITE va être signé avec l'entreprise SNE titulaire du marché (LOT 06) de construction du bâtiment PERISCOLAIRE. Le montant de l'avenant s'élève à un total de 1.025,00 € HT portant le total du marché LOT 06 ELETRICITE à la somme de 18.642,00 € HT – 22.370,40 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant N°03 pour le lot 06 ELECTRICITE d'un montant total de 1.025,00 € HT – SNE - 57 SARREBOURG,  
AUTORISE le Maire à signer la lettre avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2023-05 / 041**

**Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°4 – Lot PLOMBERIE**

Le maire informe le conseil municipal qu'un avenant (N°4) sur le lot 08 PLOMBERIE va être signé avec l'entreprise SANICHAUF titulaire du marché (LOT 08) de construction du bâtiment PERISCOLAIRE. Le montant de l'avenant s'élève à un total de 3.218,35 € HT portant le total du marché LOT 08 PLOMBERIE à la somme de 38.874,60 € HT – 46.649,52 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant N°04 pour le lot 08 PLOMBERIE d'un montant total de 3.218,35 € HT – SANICHAUF – 57 SARREBOURG,  
AUTORISE le Maire à signer la lettre avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**POINTS DIVERS**

**Projet environnementaux – Aides et Subvention du département de la Moselle**

Le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet d'aides du département de la Moselle pour les travaux de type environnementaux. Il donne lecture du dossier de demande d'aide et propose aux membres du conseil de réfléchir sur les éventuels travaux qui pourraient être engagés et subventionnés par cette aide départementale.

Dossier à suivre...

**Stationnement au stade municipal**

Le maire informe le conseil municipal qu'à plusieurs reprises les services de la gendarmerie ont fait la remarque que les véhicules stationnent sur la ROUTE DE GOERLINGEN cela au moment des matchs de foot au stade municipal. Ces stationnements, malgré un panneau « stationnement interdit » à cet endroit, causent un danger certain pour les usagers de la RD94 vers Goerlingen (67) et pour les véhicules en stationnement non réglementaire.

Le maire a donc étudié la possibilité de créer un parking sur un terrain communal situé en face du stade municipal. Ce terrain accessible facilement depuis la RD94 est sécurisé et serait idéal pour cette création de parking.

Un devis a été établi pour la couche de finition et qui serait susceptible d'accueillir un 20aine de véhicules (SARL Christian DIETRICH de Oberstinzeln) pour un montant total (30m en longueur – 17m en largeur) : 9.129,00 € HT et 10.954,80 € TTC.

Le Maire va étudier la proposition et en discuter avec l'entreprise et les Sports Réunis de SARRALTROFF pour voir d'autres possibilités (éventuellement augmenter la capacité et la surface du parking à 50 véhicules)... Dossier à suivre...

**Prévision des travaux 2024**

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier les différents projets de travaux à valider pour une réalisation sur le budget communal 2024. Les travaux suivants ressortent (reprises d'anciens projets déjà prévus les années passées) :

Réfection des murs d'enceinte des 2 cimetières (catholique à l'Eglise et protestant à la Rue de l'Etang),

Création d'une Aire de jeux dans la Rue de l'Eglise (sur la ruelle de jonction avec le parking de la salle des fêtes),

Réalisation de la peinture dans la 3<sup>e</sup> salle de l'école maternelle et aménagement intérieur,

Réfection des enduits extérieurs et mise en peinture des façades du bâtiment de l'école primaire.

... ..

Dossier à suivre...

=====  
Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h15.  
=====

**RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :**

2023-05	/033	Dossier de la Chasse Communale 2024-2033
2023-05	/034	Décision modificative de crédits N°1 – Pack Office PC de l'Ecole Maternelle
2023-05	/035	Forêt Communale – Programme de travaux d'expl et destination des coupes
2023-05	/036	Forêt Communale – Prix de vente Menus Produits et Affouage 2023-2024
2023-05	/037	Tarifs du périscolaire au 1er septembre 2023
2023-05	/038	Périscolaire – Tableau de répartition des frais pour l'année scolaire 2022-2023
2023-05	/039	Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°2 – Lot PLATRERIE
2023-05	/040	Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°3 – Lot ELETRICITE
2023-05	/041	Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°4 – Lot PLOMBERIE

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :****PRESIDENT :**

Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS : 11**

Geoffroy Albert, Paul Vary, Parrenin Christophe, Kern Olivier,  
Dannenberger Clément, Schwartzenberger Alain, Albert Frédéric,  
Roche Jean-François, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe,**SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :**

Le Maire – Francis MATHIS	La Secrétaire de Séance – Marie-Eve BIRKEL